

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 13 MENTHE BASILIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	361 583
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services*	217	218	59
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	92
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	361 734
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	178 634
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	5 423
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :			242	106 524
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	436
	Rémunérations du personnel*			250	35 149
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 123
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262	37
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	334 327
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	27 408
Produits financiers (III)	280	757	Charges financières (V)	294	246
Produits exceptionnels (IV)				290	(47)
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	8 470
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	2 910
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	16 491
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	16 491 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 910
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986	ZFU-TE (44 octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexes A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quinquies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit 346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655	350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648		
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990		
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 352	19 401 354
				Déficit col.2	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables : * 3 789 dont imputés sur le résultat :					360 3 789
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 370	15 612 372
				Déficit col.2	

SASU 13 MENTHE BASILIC

Société Anonyme Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 13, rue de Clichy
75009 PARIS

RCS PARIS 793 172 446

DECISION ORDINAIRE DE L'UNIQUE ASSOCIE

Du 30 juin 2023

L'an deux mille Vingt Trois
Le Trente juin

A onze heures,

Monsieur Joël **TOURLOURAT**,
Né le 14 avril 1961 à Saint Denis en Val (45560)
De nationalité française,
Qui détient l'intégralité du capital soit 100 parts de 10 € chacune,
Qui est président de la société,
Qui est en possession des documents suivants :

- 1° - l'inventaire, le bilan et son annexe, le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- 2° - le rapport de gestion du président ;
- 3° - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

Va prendre les décisions ci-dessous, conformément à l'ordre du jour suivant ;

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Président des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation de ces comptes et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

T J

PREMIERE RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir lu le rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice comptable 16 491 €.

Il décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à Nouveau 16 491 €

DEUXIEME RESOLUTION

L'Unique associé donne quitus entier au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir entendu le rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

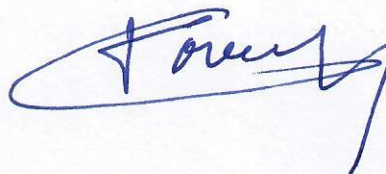
L'Unique associé décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, copie ou extrait des présentes afin de procéder à toutes formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'**unique associé** Président

L'UNIQUE ASSOCIE PRESIDENT

Monsieur Joël **TOURLOURAT**



SASU 13 MENTHE BASILIC

Société Anonyme Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 13, rue de Clichy
75009 PARIS

RCS PARIS 793 172 446

DECISION ORDINAIRE DE L'UNIQUE ASSOCIE

Du 30 juin 2023

L'an deux mille Vingt Trois
Le Trente juin

A onze heures,

Monsieur Joël **TOURLOURAT**,
Né le 14 avril 1961 à Saint Denis en Val (45560)
De nationalité française,
Qui détient l'intégralité du capital soit 100 parts de 10 € chacune,
Qui est président de la société,
Qui est en possession des documents suivants :

- 1° - l'inventaire, le bilan et son annexe, le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- 2° - le rapport de gestion du président ;
- 3° - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

Va prendre les décisions ci-dessous, conformément à l'ordre du jour suivant ;

ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion du Président des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation de ces comptes et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

T J

PREMIERE RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir lu le rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice comptable 16 491 €.

Il décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à Nouveau 16 491 €

DEUXIEME RESOLUTION

L'Unique associé donne quitus entier au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Unique associé, après avoir entendu le rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION

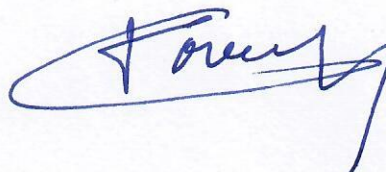
L'Unique associé décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, copie ou extrait des présentes afin de procéder à toutes formalités requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'**unique associé** Président

L'UNIQUE ASSOCIE PRESIDENT

Monsieur Joël **TOURLOURAT**



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
13 MENTHE BASILIC 13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS France		13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS	
SIRET 79317244600015		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées RESTAURATION RAPIDE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	Déficit
		15 612		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
 Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉEECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

MME HUE ELISETTE
23 VILLA D ESTE 75013 PARIS

Tél : 0750072489

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

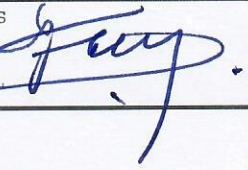
Date : 21042023

Lieu : PARIS

Qualité :

PRESIDENT

Nom du signataire : M TOURLOURAT JOEL



Désignation de l'entreprise : 13 MENTHE BASILIC

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 087	442		444		446	12 087			
	Installations générales agencements divers	450	61 085	452	20 360	454	4 333	456	77 112			
	Matériel de transport	460	9 158	462		464		466	9 158			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 219	472	716	474		476	2 934			
Immobilisations financières		480	373	482		484		486	373			
TOTAL		490	84 922	492	21 076	494	4 333	496	101 665			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 161	532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	25 557	542	5 854	544		546	31 410			
	Matériel de transport	550	9 158	552		554		556	9 158			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 571	562	179	564		566	2 750			
TOTAL		570	38 447	572	6 033	574		576	43 319			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme*	Long terme						
①	②	③	④	⑤		19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 13 MENTHE BASILIC		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	361 642
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	10
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106 361 652
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	92
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144 92
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	243 745
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	21 384
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	25 451
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	37
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	7 264
		TOTAL 3	152 297 881
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 63 863
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	63 863
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	361 652
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 01012022 160 au 31122022
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 7 9 3 1 7 2 4 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 MENTHE BASILIC

ADRESSE (voie) 13 RUE DE CLICHY

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TOURLOURAT Prénom(s) JOEL

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 14041961 N° Département 45 Commune SI DENIS EN VAL Pays FR

Adresse : N° 152 Voie RUE DE SAUSSURE

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise 13 MENTHE BASILIC				Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise 13 RUE DE CLICHY 75009 PARIS														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>7</td><td>9</td><td>3</td><td>1</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>4</td><td>6</td></tr></table>						7	9	3	1	7	2	4	4	6
7	9	3	1	7	2	4	4	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2					
1	2													
1	2													
				Exercice N clos le										
				<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2							
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	101 292	030	49 960								
	Immobilisations financières * (1)		040	373	042	373								
	Total I (5)			044	101 665	048	49 960							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060	1 230	062	1 230								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070									
		Autres* (3)	072	8 835	074	8 835								
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	15 497	086	15 497								
Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II			096	25 562	098	25 562								
Total général (I + II)				110	127 227	112	49 960							
PASSIF						Exercice N 1	NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	1 000							
	Écarts de réévaluation					124								
	Réserve légale					126								
	Réserves réglementées*					130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)					131	132							
	131													
	Report à nouveau					134	14 095							
	Résultat de l'exercice					136	16 491							
	Subventions d'investissement					137								
	Provisions réglementées					140								
Total I					142	31 587								
Provisions pour risques et charges					Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	15 582							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	8 474							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table>)					169	172	21 623						
	169													
Produits constatés d'avance					174									
Total III					176	45 680								
Total général (I + II + III)				180	77 266									
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	21 076								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.